
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 février 2026 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Salvatore SERRAO, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 32.

10.02 – Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA26 14 0007

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0008

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025, à 18 h 30

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA26 14 0009

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2026, à 9 h

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Prendre acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le maire prend acte du dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

M. Jean François Lalonde, maire d'arrondissement :

- Projet de construction de logements sociaux dans Parc-Extension
- Proclamation du Mois de l'histoire des Noirs,
- Proclamation de la semaine de la persévérance scolaire
- Proclamation de la journée de la langue maternelle
- Activités de hockey à la patinoire Bleu Blanc Bouge dédiées aux jeunes filles de l'arrondissement
- Sondage en cours en vue de la piétonnisation estivale d'une portion de la rue Villeray
- Démarche de consultation pour le réaménagement du parc Gabriel-Sagard

Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de la ville - district de Parc-Extension :

- Adoption des plans de construction de 26 logements sociaux sur le boulevard de l'Acadie
- Informations sur le site Internet de la Ville de Montréal concernant les droits des locataires
- Invitation à tous à s'impliquer dans le quartier

Mme Martine Musau Muele, conseillère de la ville - district de Villeray :

- Attribution, par le conseil municipal, du contrat pour la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et réaménagement du parc Le Prévost
- Informations sur les diverses ressources pour les personnes vulnérables ou en situation d'itinérance sur le site Internet de l'arrondissement
- Recrutement de brigadières et brigadiers scolaires
- Mise en place d'un comité citoyens pour discuter sur l'offre musicale à la maison de la culture Claude-Léveillé

M. Sylvain Ouellet, conseiller de la ville - district de François-Perrault :

- Événement Délires d'hiver à la TOHU
- Rencontre avec l'honorable Marjorie Michel, députée de Papineau
- Tournée dans les quartiers pour s'assurer de la sécurité de tous en période de grands froids
- Sondage de consultation sur le site de Réalisons Montréal concernant le réaménagement du parc Gabriel-Sagard
- Grève légale des cols bleus. Les services essentiels sont assurés.
- Suivis sur le chantier du prolongement de la ligne bleue du métro
- Commentaires sur budget adopté de la Ville de Montréal

M. Josué Corvil, conseiller de la ville - district de Saint-Michel :

- Félicitations à l'organisme Sommet socio-économique des jeunes des communautés noires pour la réalisation de leur activité
- Événement Délires d'hiver à la TOHU
- Lancement du Mois de l'histoire des Noirs
- Problématiques soulevées par les citoyennes et citoyens, notamment la salubrité, la sécurité routière et les vignettes de stationnement
- Événement du Regroupement des jeunes en action
- Journées commémoratives du mois de février
- Suggestions de lecture

10.08 - Période de questions du public

À 18 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». La secrétaire d'arrondissement rappelle les règles pour la période de questions. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrit.e.s sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Ojas Singh Rana	Rénovation de la cuisine du centre Jeunesse-Unie
Krish Balasubramaniam	Rénovation de la cuisine du centre Jeunesse-Unie
Marie Carmel Dorlette	Problématique d'extermination dans le logement
Gabriel Mainville	Reprise du bâtiment au coin de Hutchison et Ogilvy
Natale Tursi	Propriétaire veut savoir s'il peut se procurer une vignette même s'il n'est pas résident de son logement
Edgar Poulin	Débarcadère devant le 660, rue Villeray
Anna Maria Castracane	Feux de circulation demandés au coin des rues Saint-Michel et Jean-Rivard
Francesco Di Ielsi	Beaucoup de circulation sur la 12 ^e avenue entre Robert et Jean-Rivard
Guy Fredette	Demande d'information concernant la murale de René-Lévesque sur la rue Crémazie
Nora Fertikh	Problématique de trottoir trop étroit rue Lajeunesse
Jean-Marc Ruel	Remplacement des entrées d'eau en plomb
Amy Darwish CAPE	Halte chaleur pour les personnes en situation d'itinérance dans Parc-Extension

À 19 h 57, le maire de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Rose Ndgel Coop Monde Uni	600-700 rue Jarry Ouest - Logements sociaux
Anab Ibrahim CLAM	Plaza Hutchison – Logements sociaux
Geneviève Tremblay-Fafard	Parc à chiens dans Saint-Michel et François-Perrault
Jean-Jacques Bédard	Mémoire - Aménagement des espaces publics – personnes âgées

À 20 h 14, la secrétaire d'arrondissement fait lecture des questions des citoyen.ne.s ayant été transmises à l'aide du formulaire en ligne.

Liane Perron	Vignettes de stationnement – rue Villeray
Julia Miranda	Montréal contre l'apartheid
Shelane Gagnon	Sécurisation piste cyclable – avenue Querbes

N'ayant aucune autre intervention reçue de la part des citoyens, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 19, en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 20, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 20 h 21, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 15.01 à 15.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0010

Proclamation du mois de février « Mois de l'histoire des Noirs »

CONSIDÉRANT que le mois de février est reconnu comme le Mois de l'histoire des Noirs au Canada depuis 1995, à la suite d'une motion initiée par Dr Augustine à la Chambre des communes ;

CONSIDÉRANT que le mois de février est associé à la commémoration de l'apport des personnes afrodescendantes à la société canadienne depuis la création en 1978 du Ontario Black History Society (OBHS) et du dépôt d'une pétition à la mairie de Toronto afin de proclamer le mois de février 1979 comme étant, pour la toute première fois au Canada, le Mois de l'histoire des Noirs ;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant au niveau fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population ;

CONSIDÉRANT la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs ». Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le « Mois de l'histoire des Noirs » et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA26 14 0011

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026

CONSIDÉRANT QUE la 22^e campagne sur les Journées de la persévérance scolaire, regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 16 au 20 février 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin », et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiantes et étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les élues et élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des membres du réseau de l'éducation ;

CONSIDÉRANT QUE les élues et élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu-e-s s'engagent ! de Concertation Montréal ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 16 au 20 février 2026, comme celle des Journées de la persévérance scolaire.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA26 14 0012

Proclamation de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février 2026

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale de la langue maternelle fut proclamée par l'UNESCO le 21 février 2000, et qu'elle est célébrée chaque année à cette date ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh depuis 1952, quand la police et l'armée de l'État pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengali manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka ;

CONSIDÉRANT QUE la diversité linguistique est de plus en plus menacée à mesure que des langues disparaissent et que 40 % des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 21 février 2026 *Journée internationale de la langue maternelle*.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA26 14 0013

Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2030.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver le projet de renouvellement du bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, pour la location du 7470, rue De Normanville, pour un terme de 58 mois commençant le 1^{er} mars 2026 et se terminant le 31 décembre 2030, moyennant un loyer de 63 800 \$, taxes incluses, établissant les modalités et conditions du bail ;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer le bail pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1255839004

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0014

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1264518001

CA26 14 0015

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains ; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP) ; 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit :

500 \$ à À Portée de mains ;
500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP) ;
500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières ;

le tout, pour diverses activités ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1264539001

CA26 14 0016

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal pour le projet d'agrandissement du jardin communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (ci-après nommé Programme) a pour objectif général de mettre à la disposition des citoyennes, des citoyens et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage et de consolider ceux déjà existants ;

ATTENDU QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme ;

ATTENDU QUE le Programme permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet « Agrandissement du jardin communautaire Villeray » ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal, pour le projet d'agrandissement du jardin communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics ;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal–Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes ;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts des projets.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1258406001

CA26 14 0017

Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray - Centre de loisirs et d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

ATTENDU QUE le centre communautaire Patro Villeray présente un état de vétusté avancée et que des travaux de réfection, de réaménagement et de mise aux normes sont nécessaires pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des installations sécuritaires, accessibles et conformes aux politiques municipales ;

ATTENDU QUE l'acceptation du don de 450 000 \$ du Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide constitue un levier financier essentiel pour compléter le montage budgétaire du projet, en synergie avec la subvention PAFIRS et l'investissement de l'Arrondissement ;

ATTENDU QUE le refus de ce don entraînerait des conséquences importantes, notamment des retards dans la réalisation des travaux, une réduction de leur portée et le maintien d'un état de vétusté nuisible à la qualité des services offerts à la population ;

ATTENDU QUE ce don illustre un partenariat et une collaboration exemplaires entre la Ville et un organisme communautaire reconnu, favorisant la mobilisation collective pour améliorer les infrastructures locales ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accepter le don de 450 000 \$ offert par le Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide pour la réalisation des travaux de rénovation du centre Patro Villeray ;
2. d'imputer la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
3. de s'engager à retourner la somme à l'organisme Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide si la réalisation des travaux était abandonnée.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1261314001

CA26 14 0018

Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) billets pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 40^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) au 40^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 2 avril 2024 au Palais des congrès de Montréal ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1254539012

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0019

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales de l'arrondissement.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'adopter le premier projet du Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1257761017

CA26 14 0020

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans 1/2 et 2/2 du projet 050625, datés du 15 décembre 2025, préparés par Concepteq et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2026, visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1256996017

CA26 14 0021

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements, sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-025, A-300, A-301 et A-350, datés du 22 janvier 2026, préparés par ACDF architecture et Lemay et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 janvier 2026, visant la

construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1256996024

CA26 14 0022

Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571-7573, avenue Casgrain, conformément à l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande d'autorisation d'usages conditionnels et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT QU'a été soumise une demande d'autorisation pour l'usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571 à 7573, avenue Casgrain, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 décembre 2025, d'autoriser cette demande en vertu des dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), pour les raisons suivantes :

- le bâtiment est situé sur un lot particulièrement étroit, ce qui limite les possibilités d'agrandissement ;
- l'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisque l'apparence du duplex en façade sera préservée ;
- la modification apportée au nombre de logements est réversible dans la mesure où l'escalier extérieur en façade est conservé ;
- les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille.

CONSIDÉRANT QUE la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 16 janvier 2026, afin de statuer sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits ;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente demande d'autorisation d'usages conditionnels.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver une demande d'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 7571 à 7573, avenue Casgrain, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), aux conditions suivantes :

- qu'en façade, l'escalier extérieur menant au 2^e étage et la porte du 2^e étage soient conservés ;
- que la superficie de plancher de l'usage H. 1 soit limitée à 250 m² ;
- que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1256996023

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 25.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2026.